



Planification et sens du travail scolaire

Valérie Vincent

Semestre de printemps 2024

Lundi 19 et mardi 20 février, jeudi 21 et vendredi 22 mars, 08h30-12h00, 13h30-16h00

Lieu : Service Ecole Médias (SEM-Documentation), 5 rue des Gazomètres, 2^e étage | [La médiathèque en bref](#) | [Prestations du SEM \(ge.ch\)](#)

Mise à jour, 12.02.2024

Objectifs

Savoir organiser et planifier la pratique pédagogique dans les disciplines et à travers elles, tout en éprouvant la question du sens du travail scolaire.

Descriptif

Cette unité aborde en théorie et en pratique les questions d'organisation et de planification de leurs pratiques pédagogiques par les enseignant.es au degré primaire en lien avec la question du sens du travail scolaire. Dans une perspective d'implication des élèves dans leurs apprentissages et de comparaison et d'articulation des différentes disciplines du plan d'études (romand) entre elles, en lien avec les expériences sur le terrain, en particulier les stages en responsabilité de dernière année, le dispositif permet d'expérimenter et d'analyser différentes manières de préparer et de conduire la pratique pédagogique, tout en éprouvant la question du sens du travail scolaire, dans l'enseignement en général, chez les enseignant.es novices en particulier.

Jour 1 – Lundi 19 février – Introduction et mise au travail

08h30-08h45 : Introduction : objectifs et dispositif de formation.

08h45-10h00 : Planifier et sens du travail scolaire : principes initiaux, questions à un-e enseignant-e et neuf principes pour agir et s'autoévaluer.

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Modalités d'évaluation, constitution des équipes et mise au travail. Formation de N groupes équilibrés ; chaque groupe choisit un degré, puis deux disciplines du plan d'études romand (français ou mathématiques ; et une autre discipline à choix, ou une capacité transversale ou un domaine de formation générale) ; une fois ces choix effectués, chaque groupe se divise en deux équipes A et B.

1) Consigne de **production écrite** : les enseignant.es de chaque équipe A et B doivent élaborer, pour le degré et les deux disciplines choisies : (a) Une planification annuelle réunissant les deux disciplines (progression des objectifs, enchaînement des modules et/ou des séquences didactiques) ; (b) la grille-horaire complète d'une semaine donnée de l'année scolaire (toutes disciplines réunies, avec description des formats de travail pour les deux disciplines choisies) ; (c) dans la semaine en question, une situation d'apprentissage par discipline choisie (objectifs, dispositif, tâches demandées). L'ensemble des **quatre pièces** (la planification annuelle, la grille-horaire, les deux situations d'apprentissage) doit être accompagné d'une **cinquième** : une brève présentation et justification du travail effectué, en regard des **neuf principes de planification et de sens du travail scolaire qui servent des critères d'évaluation**.

2) Consigne pour la **présentation orale (non évaluée, mais formative)** : le dernier jour de l'unité de formation (jour 4), les équipes A et B confronteront leurs productions. Pendant 30 minutes, chaque équipe exposera et justifiera de manière interactive les quatre pièces qu'elle a préparées. **Elle explicitera d'abord les objectifs et les activités prévues pour les deux situations d'apprentissage, puis comment celles-ci s'inscrivent dans la planification hebdomadaire et annuelle.** Pendant la présentation d'une équipe, l'équipe adverse effectue **une évaluation formative selon les 9 principes**, puis échange des rôles. Après cette première phase de confrontation, une **discussion collective** dans le groupe suit, **lecture** à l'appui, puis préparation d'une **présentation orale libre** sur les apports de cette lecture **au regard des 9 principes et des controverses à leur propos.**

Consigne pour le dépôt en ligne en vue de l'**évaluation finale** : après prise en compte des avis exprimés durant les présentations orales, chaque équipe réunira ses **cinq pièces écrites dans un seul fichier pdf** à déposer sur l'espace Moodle de l'unité PSTS pour **le vendredi 7 juin 2024.**

12h00-13h30 : Pause de midi

13h30-16h00 (pause comprise) : Travail en équipes.

Jour 2 – Mardi 20 février – Appui sur des pratiques expertes

08h30-10h00 : Travail en équipes.

10h00 -10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Travail en équipes.

12h00-13h30 : Pause de midi.

13h30-15h00 : Travail en équipes.

15h00-15h15 : pause

15h15-16h00 : Planifier et sens du travail scolaire : point de situation collectif et perspectives pour le.s stage.s à venir.

Jour 3 – Jeudi 21 mars – Controverses, réponses du terrain et travail en équipes

08h30-08h45 : Introduction, programme des jour 3 et 4. Rappel du produit attendu le dernier jour.

08h45-10h00 : Planifier et sens du travail scolaire : apports du terrain et confrontation avec les 9 principes

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Travail en équipes et préparation de la présentation.

12h00-13h30 : Pause de midi

13h30-16h00 : témoignage d'un·e enseignant·e expérimenté·e et confrontation avec les 9 principes. Travail en équipes et préparation de la présentation.

Jour 4 – Vendredi 22 mars – Confrontation des productions & compétences

08h30-08h45 : Consignes pour les présentations et justifications des pièces produites. Constitution de salles de négociation.

08h45-10h00 : Dans chaque groupe, présentation interactive par l'équipe A et évaluation formative de l'équipe B selon les 9 principes (30'). Puis échange des rôles (30'). Puis discussion finale (15').

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Suite discussion finale si besoin. Partage de 6 textes de la « bibliographie de base » entre les 6 groupes de couleur (1 lecture/groupe). Lecture et apports de celle-ci au regard des 9

principes et des controverses à leur propos. Préparation d'une présentation orale libre pour l'après-midi. Si temps disponible, affinage des planifications de chaque équipe.

12h00-13h30 : Pause de midi.

13h30-15h45 (pause 15' incluse) : Ce que les 6 textes ont à amener aux 9 principes et aux controverses à leur propos. Présentation des 6 groupes et perspectives de réflexion et d'action professionnelle.

15h45-16h00 : Conclusion de Valérie Vincent sur les 9 principes et enjeux principaux. Rappel des critères d'évaluation des planifications.

Évaluation certificative

Trois conditions doivent être remplies pour obtenir les crédits de l'unité de formation :

1. Présence obligatoire aux quatre journées de travail.¹
2. Participation active à la production des planifications et aux présentations orales du Jour 4 (évaluation formative).
3. Après prise en compte des avis exprimés durant les présentations orales du Jour 4, **chaque équipe** dépose dans l'espace Moodle et dans le délai requis le fichier pdf réunissant les **cinq pièces requises par la consigne de travail** (cf. Jour 1) et qui sera soumis à évaluation certificative. **Délai : vendredi 7 juin 2024.**

Textes de base

Bolsterli, M. & Snoeckx, M. (2007). [Transdisciplinarité et organisation du travail à l'école primaire. Une étude de cas.](#) In Gaher-Thurler, M. & Maulini, O. (2007). *L'organisation du travail scolaire. Enjeu caché des réformes ?* Québec : Presses de l'Université du Québec

Capitanescu Benetti, A., Brauchli, B., & Vincent, V. (2017). [Planifier l'enseignement, cela s'apprend.](#) *Educateur*, 7, 26.

Maulini, O. (2002). [Le poinçonneur des curricula. Organiser, installer, planifier le travail d'une classe : angoisses et perfectionnements du bricoleur.](#) Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Maulini, O. (2004). [Faire le programme ou faire son métier ? Planifier le travail : une compétence stratégique pour les \(jeunes\) enseignants.](#) *Résonances (Mensuel de l'école valaisanne)*, 1, 6-8.

Maulini, O., Capitanescu Benetti, A., Meyer, A. & Mugnier, C. (2013). [Planifier le travail scolaire en reliant les disciplines : chimère ou compétence de l'enseignant généraliste ?](#) *Cahiers pédagogiques*, 507, 16-17.

Maulini, O. & Vincent, V. (2022). [Habiter \(géographie\), argumenter \(français\), calculer \(mathématiques\). Trois disciplines, une planification ?](#) Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Maulini, O. & Wandfluh, F. (2004). [Travail scolaire et communication avec les familles. Une pratique vaut mille mots.](#) *Educateur*, 5, 8-9.

Perrenoud, Ph. (1998). [Réussir ou comprendre ? Les dilemmes classiques d'une démarche de projet.](#) Université de Genève, faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Perrenoud, Ph. (2001). [Valeurs de sens et travail scolaire.](#) Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Perrenoud, Ph. (1993). [Curriculum : le réel, le formel, le caché.](#) In J. Houssaye (Ed.). *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui* (pp. 61-76). Paris : ESF.

¹ Sur présentation d'une justification écrite (à valerie.vincent@unige.ch), une demi-journée d'absence sera autorisée sans compensation. Sinon, chaque demi-journée manquée *en plus* (au-delà de 60' d'absence) appellera une compensation. Cette compensation consistera à rédiger un texte de deux pages ou enregistrer un podcast de 10' (absence 1) expliquant comment et pourquoi planifier annuellement une discipline scolaire donnée pour un degré donné, (absence 2) croisant de manière critique les réflexions en provenance de deux des textes de base référencés dans ce document, (absence 3) présentant l'interview d'un professionnel à propos de la planification du travail scolaire entre curriculum prescrit et sens du travail scolaire ; (absence 4) présentant une réflexion personnelle sur l'obligation de présence et celle de sanctionner les absences dans les formations, en miroir avec l'obligation de présence pour les élèves à l'école obligatoire.

Plattner, S. (2019). [Pourquoi et comment planifier une discipline pour un degré donné ?](#) Université de Genève, Institut universitaire de formation des enseignant-es.

Vincent, V. (2022). [Des dinosaures à la « boîte à questions »](#). *Résonances (Mensuel de l'école valaisanne)*, 4, 8-9.

Zakhartchouk, J.-M. (2005, octobre). *L'enseignant, un passeur culturel*. [Communication à la 3^{ème} rencontre Nationale Cdi-Doc, Bordeaux, 24-25 octobre 2005.](#)

Autres textes en ligne : moodle.unige.ch

7

F. MUTELET
Directeur primaire à Paris,
directeur d'école normale.

A. DANGUEUGER
Directeur d'école publique à Paris,
Chevalier de la Légion d'honneur.

27450

PROGRAMMES OFFICIELS
DES
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

Interprétation — Divisions — Emplois du Temps

A L'USAGE DES INSTITUTEURS, DES INSTITUTRICES
ET DES CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1912
Tous droits réservés.

1 fr. 25

ART. 18. — Au commencement de chaque année scolaire, le tableau de l'emploi du temps par jour et par heure est dressé par le directeur de l'école, et, après approbation de l'inspecteur primaire, il est affiché dans les salles de classe.

ART. 19. — La répartition des exercices doit satisfaire aux conditions générales ci-après déterminées.

I. Chaque séance doit être partagée en plusieurs exercices différents, coupés par les récréations réglementaires.

II. Les exercices qui demandent le plus grand effort d'attention, tels que les exercices d'arithmétique, de grammaire, de rédaction, seront placés de préférence le matin, ou, dans les écoles de demi-temps, au commencement de la classe.

III. Toute leçon, toute lecture, tout devoir sera accompagné d'explications orales et d'interrogations.

IV. La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe.

V. Les trente heures de classe par semaine (non compris le temps que les élèves peuvent consacrer, soit à domicile, soit dans les études surveillées, à la préparation des devoirs et des leçons) devront être réparties d'après les conditions suivantes :

1° Il y aura chaque jour, dans les deux premiers cours, au moins une leçon qui, sous la forme d'entretien familial, ou au moyen d'une lecture appropriée, sera consacrée à l'instruction morale; dans le cours supérieur, cette leçon sera, autant que possible, le développement méthodique du programme de morale.

2° L'enseignement du français (exercices de lecture, lectures expliquées, leçons de grammaire, exercices orthographiques, dictées, analyses, récitations, exercices de composition, etc.) occupera tous les jours environ deux heures.

3° L'enseignement scientifique occupera en moyenne, et suivant les cours, d'une heure à une heure et demie par jour, savoir : trois quarts d'heure ou une heure pour l'arithmétique et les exercices qui s'y rattachent, le reste pour les leçons de choses et les premières notions scientifiques.

4° L'enseignement de l'histoire et de la géographie, auquel se rattache l'instruction civique, comportera environ une heure de leçon tous les jours.

5° Le temps consacré aux exercices d'écriture proprement dite sera d'une heure au moins par jour dans le cours élémentaire et se réduira graduellement à mesure que les divers devoirs dictés ou rédigés pourront en tenir lieu.